

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, COURRIER Fabien, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël, BAUD Jérôme, et VULLIEZ Christian.

Excusé :

- Mr BENOIT Stéphane

Absent :

- Mr MENOUD Florian

Ordre du jour :

- Poste école,
- Prestataire cantine
- Retour réunion AFP
- Point sur les travaux
- Marché de la chapelle de St Martin
- PCS
- RIFSEEP_CIA
- Urbanisme
- Questions diverses.

Ouverture de la séance

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h35. Elle est présidée par Jean Claude MORAND, maire de SEYTROUX. Michaël VAUTHAY est nommé secrétaire de séance.

Mr le maire propose le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal pour approbation. Le compte rendu du conseil municipal du vendredi 12 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Poste de la cantine :

Mr le Maire présente la seule candidature pour ce poste : Mme VOISIN Lydie.

Un entretien d'embauche a eu lieu avec Madame Sylvie BOYAT et Monsieur le Maire.

Le Maire propose de retenir cette candidature pour la rentrée prochaine.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

[illegible]

N° 3023-000604		Fournisseur de produits de nettoyage Page n° 1 sur 1 E: 01.47.77.77.77 F: 01.47.77.77.77			
POSTE 1					
Café/déjeuner des temps de travail					
	Deux (2) h 00	ml parts	TOTAL		
Café/déj (jeun et mélangé)	2 00 00	ml	452 30 00		
Préparation	1 00 00	ml	217 30 00		
ml parts					
Mélange alcoolique agricole aromatisé (VANGUES)	9 30 00	36	363 00 00		
Mélange alcoolique agricole aromatisé (VETTES VANGUES)	4 30 00	4	18 00 00		
Mélange alcoolique agricole aromatisé (VANGUES)	4 30 00	2	9 00 00		
Mélange alcoolique:	1 00 00	26	26 00 00		
Mélange aromatisé:	1 30 00	26	39 00 00		
Mélange sans alcool (SILSON BEIGNON)					
TOTAL TRAVAIL THEORIQUE			998 00 00		

[illegible]

N°2020/006/05

Decide en premiere lecture le 06/07/2020
Approuve en definitive le 06/07/2020
Passe en conseil le 06/07/2020
Le Directeur General de l'Administration
M. EL KHAYAT

DECIDE de pourvoir au rattachement des effectifs du personnel communal à compter du 1er septembre 2023.

EST QU'E les credits budgetaires necessaires à la remuneration et aux charges seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012.

Fait et delibere les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORIANO Jean-Claude

Le secretaire de salue, M. VAUTHIAT Michail

Compte rendu de la
Tenu le 06/07/2020
Le Secretaire de la Commune
M. VAUTHIAT Michail

Compte rendu de la
Tenu le 06/07/2020
Le Secretaire de la Commune
M. VAUTHIAT Michail

2. Prestataire cantine :

Mr le Maire présente le retour de l'appel d'offre pour le prestataire de la cantine.

3 sociétés ont répondu.

La société LEZTROY de la Roche-sur-Foron a été retenue pour une durée de 1 an, reconductible 3 ans.

Suite aux interrogations des élus, Monsieur le Maire propose de faire une commission pour assurer le suivi de la qualité afin de faire remonter les infos à Morzine (Jean-Claude, Sylvie, Laurence, Erika).

3. Retour réunion AFP :

Mr le Maire fait un retour sur la réunion publique qui a lieu le samedi 24 juin 2023 à la salle des fêtes de Seytroux. Celui-ci, étant plutôt positif et constructif, a permis de valider la phase 3 pour création de l'AFP : Constitution du dossier d'autorisation.

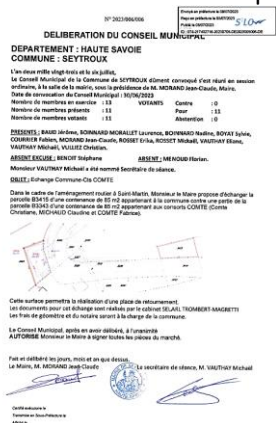
4. Point sur les travaux :

Mr le Maire fait le point de l'avancement des travaux de la commune :

- Sur l'enfouissement de la HTA Les Girod/Mairie les conventions de passage sont en train d'être signées, Monsieur le Maire rencontre les propriétaires pour expliquer le choix du tracé.
- Le mur des Meuniers est terminé la totalité du mur a été repris.
- Les travaux du PUMTRACK sont terminés. Il sera goudronné semaine 30.
- Les travaux de voirie sur le Hameau de St Martin arrivent bientôt à leur terme, la place de retournement au sommet a été terrassée, les travaux d'enrobée sont prévus le 28 juillet 2023.

Afin d'acter l'échange de parcelle, avec le notaire, entre les conjoints COMTE et la mairie qui a permis de réaliser la place de retournement de St Martin, une délibération doit être prise.

La délibération est acceptée à l'unanimité.



5. Marché de la chapelle de St Martin :

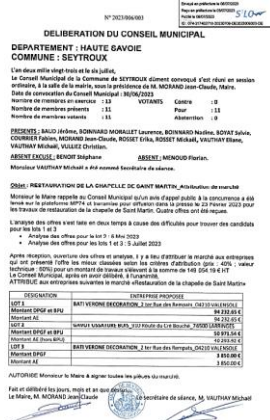
Monsieur le Maire présente les entreprises qui ont répondu au dossier de la Chapelle de St Martin.

Monsieur VULLIEZ Christian sort de la salle car il fait partie des entreprises concernées en tant que sous-traitant.

Suite à la présentation des différentes entreprises (sachant que seules ces entreprises ont répondu), Monsieur le Maire propose de retenir celles-ci :

- Lot n°1 : Maçonnerie-VRD : SAS Bati-Vérone-Décoration
- Lot n°2 : Charpente-Couverture-Zinguerie-Menuiseries extérieures : Gavot ossature bois
- Lot n°3 : Menuiserie-Décorations peintes : SAS Bati-Vérone-Décoration

La proposition est acceptée à l'unanimité.



6. PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :

Monsieur ROSSET Mickaël présente la proposition de projet de PCS qui a été établi par la commission créée.

[illegible][illegible]

N°321966/002

Révisé et enregistré le 03/05/2012 Révisé et enregistré le 03/05/2012 Révisé et enregistré le 03/05/2012
--

Agirès (départ), le Conseil Municipal

DECIDE de solliciter auprès de Monsieur le Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes une aide financière au taux le plus élevé possible

CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches administratives et de signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, ci-dessus et en ce que dessus.
 Et Maire, M. MORAND Née-Claude

Le secrétaire de séance, M. VAUTHAY Michel

Certifié exécutoire
 Transmis en DSD-Préfecture le
 Affiche le

